

Image not found or type unknown



Évaluation du prejudice moral pour un vol avec violence

Par **katia25**, le **26/10/2008** à **09:37**

Victime d'un vol à l'arraché de mon sac à main, les agresseurs ont été interpellé grâce à un témoin qui a contacté la police pour donner le signalement des individus. Lors de l'agression, je me suis agrippée à mon sac et j'ai chuté, m'occasionnant une bosse à la tête.
Je précise que je me rendais au parloir voir mon compagnon et que c'était notre anniversaire de rencontre. Je suis arrivée complètement choqué, en vrac et il a du me reconforté tout le temps de la visite plutôt que de nous réjouir d'être ensemble depuis maintenant 2 ans.
Comment évaluer mon préjudice moral?
L'assistance d'un avocat est elle nécessaire?

Par **romainncs**, le **16/11/2008** à **22:01**

Bonjour,
ceci est du droit civil puisque l'on parle de préjudice moral et non de vol apparemment. Seul le juge est compétent pour fixer le montant de la réparation, mais vous devrez prouver votre blessure et la faute du voleur.
Vous aurez vraiment besoin d'un avocat, la procédure n'étant pas simple.